

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
17 Octobre 2017**

**OBJET :** Aide du Département à la gestion de l'eau - Année 2017 - 1ère répartition

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer un montant total de subventions de 3 318 294 €, sur une dépense subventionnable globale de 12 770 873 € HT, à diverses communes ou groupements de communes, au titre de l'aide à la gestion de l'eau pour l'année 2017, conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- d'annuler la caducité de 4 761 € prononcée par la commission permanente du 12 mai 2017 pour un projet d'études concernant le SIVOM Durance-Alpilles (dossier n° 87406) au titre de l'aide à la mise aux normes des stations d'épuration 2012 ;
- de statuer sur l'affectation complémentaire de 4 761 € (nature 204141) ;
- d'autoriser la présidente du Conseil départemental à signer avec chaque bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du département, conformément au modèle-type prévu à cet effet,
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications, comme indiqués en annexe 2 du rapport ;

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité  
Mme MILON, M. LE DISSES ne prennent pas part au vote

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**